



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE NOGENT SUR OISE

Nombre de membres

En exercice	Quorum	Présents	Votants
17	9	11	13
Date d'affichage de la convocation			
13 septembre 2024			
Date d'affichage du présent compte-rendu			
20 septembre 2024			

**Compte-rendu analytique du
Conseil Municipal du 18 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHER, Maire.

Étaient présents : M. Alain BOUCHER, M. Daniel SCHMITT, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jérémy LAGACHE, Mme Valeska GOULART-FROEHLICH, M. Dorothé ALIA, M. Claude BOURGUIGNON, Mme Annie REMOND, M. Aloïs CLAVIER, M. Flavien ANDRYSIAK, M. Florent LELONG.

Étaient absents : Mme Martine DUBUISSON (ayant donné pouvoir à M. Daniel SCHMITT), M. Michel DUBOIS (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie JEANNIN), Mme Marianne BOSINO, Mme Karima MICHOT, Mme Sandrine PERRET (excusée), Mme Annissa OUSSALEM.

Affaires générales :

1. Election du secrétaire de séance :

Madame Annie REMOND est élue secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 juillet 2024 :

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Compte-rendu des décisions du Maire :

Le Conseil Municipal prend acte desdits décisions.

Affaires communales :

4. Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'Association Municipale pour l'Education et l'enseignement Musical pour la mise à disposition d'un enseignant pour les activités périscolaires et postscolaires municipales :

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Autorisation donnée au Maire de signer le renouvellement de la convention de partenariat avec l'EHPAD KORIAN La Grande Prairie :

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Affaires financières :

6. Budget primitif 2024 : Décision modificative n°1 :

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Affaires ressources humaines :

7. Autorisation donnée au Maire de signer la convention-cadre avec l'association FORME SERVICES pour la mise à disposition de personnel en contrat d'apprentissage :

Ce point est annulé en raison du changement des modalités de financement.

Affaires urbanisme :

8. Demande d'instauration auprès du Département d'une zone de préemption départementale des Espaces Naturels Sensibles sur la commune de Monchy-Saint-Eloi :

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.



Le Maire,

Alain BOUCHER